



Décision du Président n° 02-2025
relative à la conclusion d'un marché passé selon la procédure
adaptée du code de la commande publique pour
PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU CDG 66

Le Président du Centre de Gestion,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n°143_DE_19112020 du Conseil d'Administration réuni le 19 novembre 2020, reçue en Préfecture des Pyrénées-Orientales le 24 novembre 2020 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la responsable du service administration générale ;

Considérant qu'un marché public doit être conclu assurer les prestations de nettoyage des locaux du CDG 66 ;

Considérant la consultation envoyée le 11 décembre 2024 pour publication au BOAMP, sur le site Marchés Online et mise en ligne sur le site Internet de l'établissement, avec pour date limite de remise des offres le 31 janvier 2025 à 12h00 ;

Considérant la liste des entreprises ayant obtenu le dossier de consultation,

Considérant les candidatures/offres reçues à la date limite de remise :

- **EI** – 91 100 CORBEIL ESSONNES (seul fichier du règlement de consultation déposé)
- **HEXA NET** – 13 014 MARSEILLE
- **EPSO MULTISERVICES** – 31 140 PECHBONNIEU
- **DERICHEBOURG PROPLETE** – 94 478 BOISSY SAINT LEGER
- **PRAXIS SERVICES** – 66240 SAINT ESTEVE
- **LA PYRENEENNE HYGIENES SERVICES** – 66 000 PERPIGNAN
- **ONET PROPLETE ET SERVICES PERPIGNAN** – 66 330 CABESTANY
- **G NET** – 34 500 BEZIERS
- **ABER PROPLETE** – 66 600 RIVESALTES

Considérant l'absence d'éléments de candidature et d'offre dans le pli remis par la société EI, représentée par Madame Hayat Allaoui, domiciliée à CORBEIL ESSONNES (91 100), rendant l'offre irrégulière ;

DECIDE

Article 1^{er}: De déclarer irrégulières tant la candidature que l'offre de la société EI, représentée par Madame Hayat Allaoui, domiciliée à CORBEIL ESSONNES (91 100),

Article 2° : Un marché de services concernant *les prestations de nettoyage des locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales*, est attribué à l'entreprise **DERICHEBOURG PROPLETE**, domiciliée 6 Allées des Coquelicots à BOISSY SAINT LEGER (94 478)), représentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de Détail Quantitatif Estimatif s'élevant à 22 106,64 € HT soit 26 527,97 € TTC pour la période initiale d'une année, reconductible trois fois, sans pouvoir excéder 48 mois.

Article 3 : Les crédits sont ouverts au budget du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, au chapitre 011.

Article 4 : Le marché est rattaché à un ensemble homogène de services.

A Perpignan, le 27 février 2025

Le Président
Robert GARRABE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 28/02/2025
- Transmis au Payeur le :

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20250227-DEC02-2025-AR
Date de télétransmission : 28/02/2025
Date de réception préfecture : 28/02/2025